

Appel à contributions - Rapporteur Spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association pour son rapport présenté à la 75^{ème} session de l'Assemblée générale

Excellence,

Cette année marque le 10^{ème} anniversaire du mandat du Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association (FoAA). Sa création par le Conseil des droits de l'homme en 2010 a placé les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association au centre des discussions internationales sur les droits de l'homme et a contribué à sensibiliser et à contrer les nombreuses menaces auxquelles les personnes sont confrontées lorsqu'elles exercent ces droits.

Les femmes et les filles ont inspiré et sont à la tête de mobilisations de masse et d'actions collectives dans le monde entier. Que ce soit pour dénoncer la corruption et les inégalités économiques, pour réclamer la démocratie et la liberté politique ou pour exiger un travail équitable et une justice climatique, les femmes de tous âges sont à l'avant-garde des luttes mondiales les plus urgentes. Bien que cela ne soit pas nouveau, les femmes ont été des acteurs centraux dans les mouvements pour la démocratie, la paix et les droits humains, y compris les droits des femmes et l'égalité des sexes depuis des générations. La puissance et la visibilité de leur militantisme actuel offrent une vision renouvelée de l'espoir dans le contexte du recul démocratique et de la répression des droits de l'homme.

Néanmoins, dans de nombreux pays, les femmes et les filles qui participent à la vie publique et politique courent un grand risque de subir des atteintes ou des discriminations dans l'exercice de leurs droits. Elles sont non seulement confrontées à des schémas bien documentés de répression étatique - auxquels les hommes, les garçons et les personnes qui s'identifient à d'autres identités sont également confrontés - mais aussi à de nombreux autres obstacles, défis et impacts qui sont liés au genre, intersectionnels et fondés sur des normes sociales discriminatoires profondément enracinées.

C'est dans ce contexte que le Rapporteur Spécial consacrera son prochain rapport thématique à la 75^{ème} session de l'Assemblée générale, à la jouissance des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association par les femmes et les filles. Il souhaitera recevoir vos contributions, en répondant aux questions annexées qui contribueront à enrichir ce prochain rapport.

Veuillez bien envoyer vos soumissions à freeassembly@ohchr.org d'ici le 12 juin 2020 en anglais, espagnol ou français. Toutes les soumissions seront publiées sur la page web du mandat sur le site du HCDH, sauf indication contraire dans votre soumission.

Appel à contributions - Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association

1. Qu'ont fait les gouvernements des pays dans lesquels vous travaillez pour que les femmes et les filles aient des chances égales d'exercer leurs droits à la liberté de réunion pacifique et d'association (FoAA), tant en droit qu'en pratique ?

2. a) Association : Existe-t-il dans votre pays ou votre région un environnement favorable à la création et à l'adhésion d'associations et/ou de réseaux pour une diversité de femmes et de filles ? Comment un espace égal et sûr permettant aux femmes et aux filles de participer de manière significative est-il assuré ? Existe-t-il des normes sociales et des lois, politiques et pratiques discriminatoires qui refusent ou dissuadent les femmes et les filles d'exercer le droit de s'associer librement - directement ou indirectement - ou des lois qui touchent tout le monde mais qui ont des répercussions différentes sur les femmes et les filles ? Y a-t-il des problèmes spécifiques pour lesquelles les femmes et les filles n'ont pas le droit de s'associer et pourquoi ? Ces problèmes s'étendent-ils en ligne et dans les espaces numériques ? Y a-t-il des attaques et des violences contre les femmes et les filles qui forment ou rejoignent des associations et comment se manifestent-elles ?

b) Réunion pacifique : De quelle manière les femmes et les filles de votre pays ou région sont-elles capables de se mobiliser et de participer de manière significative à des réunions pacifiques - en ligne et hors ligne ? Quels sont les moteurs de ces mobilisations ? Quels sont certains des obstacles et des barrières auxquels elles sont confrontées, notamment les violations ? Y a-t-il des questions spécifiques sur lesquelles les femmes et les filles ne sont pas autorisées à se mobiliser ou à participer et pourquoi ? Pouvez-vous donner des exemples de accomplissements, qui ont résulté de cette mobilisation ? Existe-t-il des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires qui les dissuadent d'exercer ce droit - ou qui affectent tout le monde mais qui ont des répercussions spécifiques sur les femmes et les filles et si oui, comment ?

c) A votre avis, quelles mesures et politiques faudrait-il prendre pour éliminer les obstacles et les risques existants pour la jouissance de ces droits par les femmes et les filles ?

3. Certaines femmes et filles sont confrontées à des obstacles particuliers pour accéder à LRA et sont encore plus exposées à des violations de leurs droits, notamment à la violence et à la marginalisation, en raison de formes de discrimination croisées. Pouvez-vous identifier des groupes de femmes et de filles dans votre pays ou région qui sont particulièrement à risque et nécessitent une attention particulière dans ce rapport thématique ? À cet égard, quels sont leurs situations, leurs points de vue et leurs besoins spécifiques pour faciliter et protéger leurs droits à FoAA ?

4. L'agenda du développement durable pour 2030 appelle également à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en tant que questions transversales, notamment dans les objectifs 5 et 16. Votre organisation et d'autres organisations de la société civile ont-elles participé à la promotion de l'égalité des sexes dans l'Agenda 2030 lorsque cela concerne la liberté d'association et de réunion, ainsi qu'en ce qui concerne spécifiquement la mise en œuvre des ODD 5 & 16 - à la fois seules et en coopération avec les États et les agences des Nations Unies ?

5. a) Quelle a été votre expérience et celle de votre organisation en matière de soutien aux femmes et aux filles dans l'exercice des droits à FoAA ?



b) Quels ont été les plus grands défis dans votre travail pour aider à garantir la jouissance des droits des femmes et des filles à FoAA tout en assurant l'égalité des sexes et en répondant aux besoins spécifiques de diverses femmes et filles ?

6. a) Pouvez-vous citer des mesures et des politiques prises par un État ou l'ONU qui, selon vous, ont été particulièrement efficaces pour garantir aux femmes et aux filles la jouissance de leur droits à FoAA dans des conditions d'égalité ? Avez-vous des exemples de bonnes pratiques ou de stratégies mises en avant par la société civile pour surmonter les restrictions auxquelles les femmes et les filles sont confrontées dans l'exercice de ces droits ? Quel rôle l'ONU peut-elle jouer à cet égard et comment son action pourrait-elle être améliorée pour mieux soutenir l'activisme des femmes ?

b) Pouvez-vous partager une histoire inspirante sur la façon dont les femmes et les filles ont exercé leurs droits à FoAA pour changer leur vie, celle de leur famille, de leur communauté ou de leur pays pour le mieux ?

c) Comment voyez-vous le mouvement féministe et les défis auxquels il est confronté - et comment peut-on y répondre au mieux ? Quels sont les exemples notables d'activisme féminin ou d'organisations et de mouvements dirigés par des femmes dans votre pays, votre région ou votre domaine de compétence thématique de 2010 à aujourd'hui ?